ABG 61
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 3 Avenue Jean Mantelet
61000 ALENCON
423 430 768 RCS ALENCON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 27 JUIN 2025

Le 27 juin 2025,

La société ABG, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est à CHAMPFLEUR (72610) – Les Essarts, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés du MANS sous le numéro 530 262 096, représentée par Monsieur Christophe BRILLAND, son Gérant,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales composant le capital social de la Société ABG 61 (la « Société »),

Associé unique de ladite Société,

Etant précisé que Messieurs Jérôme GAUTIER et Christophe BRILLAND, sont co-Gérants non associés,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Modifications des articles 21 (« *Décisions collectives – Modalités* ») et 27 (« *Comptes sociaux* ») des statuts et suppression des articles 32 à 35 des statuts devenus sans objet, suite à l'immatriculation de la Société ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION – MODIFICATIONS DES STATUTS

L'Associé unique décide de modifier :

- L'article 21 des statuts (« *Décisions collectives – Modalités* ») afin de supprimer l'obligation de réunir une assemblée lors de l'approbation des comptes annuels par les associés ;

- L'article 27 des statuts (« *Comptes sociaux* ») ;

- et de supprimer les articles 32 à 35 relatifs à la constitution de la Société devenus sans objet suite à l'immatriculation de la Société.

DEUXIEME DECISION – POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

CB

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

L'Associé unique

Pour la Société ABG
Monsieur Christophe BRILLAND

